

AR Prefecture REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
046-214601767-20230523-2023_05_17-DE
Reçu le 24/05/2023 Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 23 mai 2023

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 10
Votants 11
Absents 02
Date de la convocation :
16 mai 2023
Date d'affichage :
16 mai 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-05-47

Avenant de révision du
loyer de la Gendarmerie

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 24/05/2023
Et publication ou notification
Du 28/05/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois du mois de mai à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme -Gallineau Sébastien- Grimal Béatrice-
Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine -
Soulier Bruno - Verbiguié Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné procuration à Mézy Amandine.
Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Soulier Bruno.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant au bail de location de la Gendarmerie.

Actuellement, et depuis le 01 juin 2020, le loyer annuel s'élève à 69 960 €, il est proposé par le service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie départementale de le passer à 72 133 € annuels à compter du 01 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité l'avenant de révision du loyer présenté par le service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie départementale à compter du 01 juin 2023 ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir ;

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

